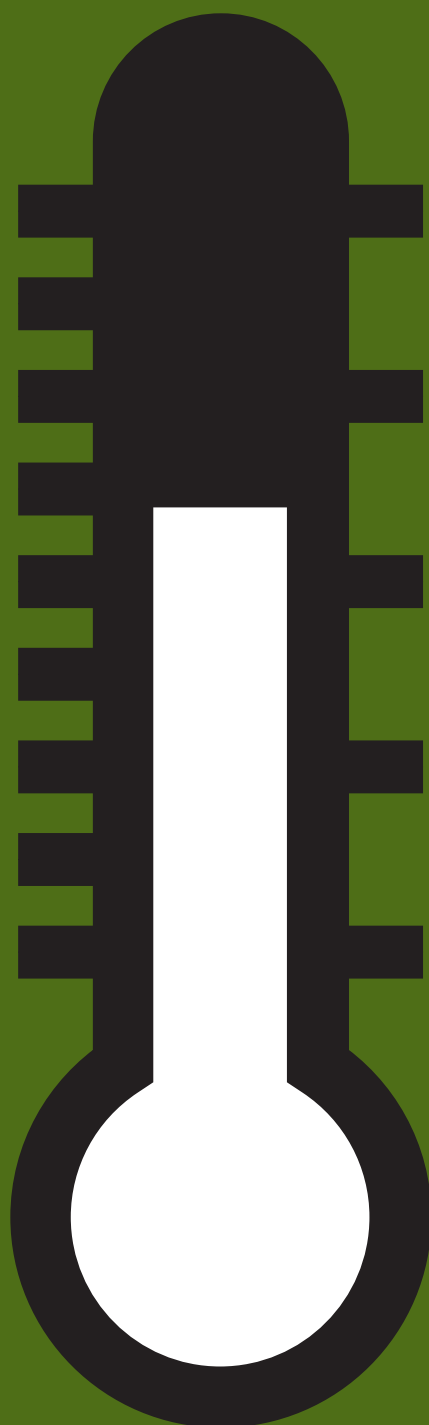


Guide des indices du marché belge d'Euronext





# Guide des indices du marché belge d'Euronext

●● 1	Introduction	2
●● 2	Les indices généraux	2
●● 3	Les indices en temps réel	4
	3.1 BEL 20	4
	3.2 L'indice BEL Mid	4
	3.3 L'indice BEL Small	5
●● 4	Les indices sectoriels	6
	4.1 Les indices sectoriels généraux	6
●● 5	La supervision des indices	6
	5.1 Le Conseil scientifique des indices	6
	5.2 Révisions	6
●● 6	Calcul des indices	7
	6.1 Fréquence	7
	6.2 Facteurs destinés à calculer les indices	7
	6.3 La méthode de calcul	7
	Annexes	8
	Glossaire	13

## 1 Introduction

Les indices boursiers sont essentiels pour la gestion de portefeuille : ils servent de point de référence permettant de mesurer les performances et d'outils permettant de contrôler les risques du marché.

Les indices sont conçus en vue de représenter l'ensemble d'un marché, d'un secteur ou d'une population de titres spécifiques. Pour les sociétés qui le composent, un indice est un moyen d'atteindre une large base de clients comprenant les investisseurs, les directeurs des investissements et les analystes en placements.

Afin de satisfaire les besoins des marchés dérivés tout en fournissant des points de référence convenables permettant de gérer des portefeuilles de participations, Euronext a développé une gamme cohérente d'indices pondérés par capitalisation calculés sous la forme d'indices de cours et d'indices de rentabilité. C'est Euronext qui calcule et publie les valeurs des indices.

En 2003, Euronext a commencé à repenser son approche, afin d'accroître le profil et la liquidité des titres de moyenne capitalisation. Cette restructuration a conduit à la création d'un seul marché réglementé, dans lequel les titres sont classés par ordre alphabétique, où chaque titre est également identifié par sa capitalisation : forte, moyenne ou faible. Le format de classement révisé sera inauguré à Bruxelles en avril 2005. Parallèlement, de nouveaux indices de moyenne capitalisation et de faible capitalisation seront créés afin de satisfaire les besoins des investisseurs et de compléter la gamme d'indices existants.

La nouvelle gamme d'indices d'Euronext a profité de cette restructuration. La liquidité – un critère clé pour les investisseurs qui échangent les titres qui les composent – fait maintenant l'objet d'une plus grande attention lors de la sélection des titres qui composent chaque indice. Pour tous les indices, les pondérations par capitalisation sont maintenant ajustées afin de refléter le flottement libre<sup>(1)</sup> conformément aux pratiques internationales normales.

La nouvelle gamme se compose de trois indices en temps réel – l'indice BEL 20, le BEL Mid et le BEL Small – et de deux indices généraux – l'indice Belge Continu et l'indice Belgian All Shares (BAS).

## 2 Les indices généraux

La population des indices représente le groupe d'entreprises dont les actions sont admises à l'échange sur les marchés réglementés d'Euronext. Le pays de constitution en société d'une entreprise est sans importance, puisque son centre de prise de décision est situé entièrement ou principalement en Belgique et que les volumes échangés sur le marché d'Euronext Bruxelles sont suffisamment représentatifs de l'ensemble des échanges dans son titre. Si une entreprise possède plus d'une catégorie d'actions cotées, seule la catégorie la plus active – généralement les actions ordinaires – sera prise en compte.

### ● L'indice Belgian All Shares (indice BAS)

**Valeur de base : 1 000 au 01/01/1980**

L'indice BAS est un indice « All shares » qui représente l'évolution de toutes les actions intérieures échangées sur Euronext Bruxelles. Il est calculé et publié en deux versions, une version Cours et une version Return. L'indice Cours et l'indice Return sont basés sur les cours de clôture de l'ensemble des actions intérieures cotées sur le segment fixing et sur le segment continu. Les actions sont pondérées en fonction de leur capitalisation boursière quotidienne. Cependant, les sociétés présentant un flottement libre inférieur ou égal à 5%

<sup>(1)</sup> Le flottement libre est la proportion des actions que les investisseurs peuvent librement négocier.

sont retirées de l'indice, le flottement libre étant une mesure (en %) pour la part d'actions de la société disponibles au public en vue d'être échangées. Chaque placement initial belge est compris dans l'indice à partir du premier jour de cotation. C'est l'indice de référence pour le marché belge.

Il a officiellement été établi le 2 janvier 1985, mais un indice mensuel a été recalculé entre 1980 et 1984 avec comme base le 1<sup>er</sup> janvier 1980 = 1 000.

L'indice est calculé une fois par jour sur la base des derniers cours sur le marché. Il est disponible après 17h40.

En ce qui concerne l'indice Cours BAS, toutes les opérations stratégiques sur le capital qui modifient le nombre d'actions proposées, donc la capitalisation boursière, ou d'un composant de l'indice peuvent influencer l'évolution de l'indice. Afin de s'assurer que ce changement, indépendamment de la tendance du marché réelle, n'influence pas la continuité de l'indice, il est nécessaire d'ajuster la base systématiquement en vue d'assurer la stabilité de l'indice. En supposant que les cours restent inchangés, les opérations stratégiques sur le capital ne peuvent pas provoquer de changements au sein de l'indice. La méthode d'ajustement est la suivante : après la clôture des échanges le jour précédant le jour de l'opération stratégique sur le capital qui modifie le nombre d'actions proposées d'une entreprise, et avant l'ouverture des échanges le lendemain, la capitalisation boursière est ajustée. Le calcul est effectué sur la base de la capitalisation boursière totale de l'indice comme étant la somme de l'ensemble des capitalisations boursières individuelles des entreprises cotées de l'indice. L'indice Return BAS ne tient pas uniquement compte des opérations stratégiques sur le capital qui modifient le nombre d'actions proposées par les entreprises, mais également des paiements de dividende net. C'est la principale différence avec l'indice Cours BAS.

La base (diviseur) de l'indice, contrairement à la base de l'indice Cours BAS, est ajustée en vue

d'empêcher l'indice de chuter le jour où un dividende est détaché, en raison de la chute du cours d'un titre sur la base d'un coupon détaché. Ainsi, les indices de réinvestissement reflètent le total des gains obtenus par l'investisseur sur son investissement. C'est pourquoi ils sont également appelés indices de rendement : on suppose que l'actionnaire réinvestira le dividende qu'il a reçu. Ce type d'indice permet aux investisseurs de comparer le rendement d'un investissement dans des actions avec d'autres actifs. En ce qui concerne l'indice de réinvestissement BAS, le réinvestissement de dividendes nets, c'est-à-dire après déduction de la retenue d'impôt belge, est pris en compte.

#### ● **L'indice Belge Continu Re-investissement** **Valeur de base : 1 000 au 01/01/1980**

L'indice Belge Continu Re-investissement rassemble toutes les actions belges cotées sur le segment continu d'Euronext Bruxelles, y compris celles de l'indice BEL 20. Les actions sont pondérées sur la base de leur capitalisation boursière complète. Ainsi, cet indice reflète l'évolution du cours et du dividende des actions belges les plus liquides. Seule une version réinvestissement est disponible, qui permet de réinvestir les dividendes nets.

Il a officiellement été établi le 2 janvier 1985, mais un indice mensuel a été recalculé entre 1980 et 1984 avec comme base le 1<sup>er</sup> janvier 1980 = 1 000 pour la valeur d'ouverture uniquement.

Le cours de clôture et d'ouverture de l'indice sont calculés une fois par jour et publiés après 17h40. Pour le cours de fermeture et d'ouverture de l'indice, on utilise les cours officiels de fermeture/d'ouverture des composants. Lorsque la cotation d'une action est suspendue ou lorsqu'une action ne possède pas un cours d'ouverture, on utilise le dernier cours de fermeture connu pour calculer les valeurs d'ouverture et fermeture pour l'indice.

Les opérations stratégiques sur le capital sont réalisées via l'indice de réinvestissement BAS.

## 3 Les indices en temps réel

### 3.1 Le BEL 20

**Valeur de base :  
1 000 au 31/12/1990**

L'indice BEL 20, le principal indicateur du marché bruxellois, représente le rendement des plus importants titres. Ses mouvements sont étroitement liés aux variations de l'ensemble de la Bourse. Il sert également de valeur sous-jacente aux options et futurs échangés sur Euronext.liffe, le marché d'échange des valeurs dérivées d'Euronext.

L'indice BEL 20 est pondéré par la **capitalisation flottante**<sup>2</sup>. Il mesure les changements de valeur d'un échantillon de minimum 10 à maximum 20 titres cotés sur les marchés réglementés d'Euronext Bruxelles.

Les titres sont sélectionnés sur la base de diverses exigences, applicables à chaque titre qui les compose et à la composition de l'ensemble de l'indice. En raison du besoin de fournir aux marchés dérivés (dans les options et les futurs des indices) un instrument convenable pour la couverture, l'arbitrage et les transactions spéculatives, la liquidité des titres composants doit être constamment surveillée.

Par conséquent, la composition de l'échantillon est déterminée selon les critères suivants :

**. Taille :** Les titres éligibles comptent parmi la principale capitalisation boursière adaptée flottante destinée aux actions domestiques cotées sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles. Les composants doivent posséder une capitalisation boursière flottante minimale équivalente à 500 000 fois le niveau de l'indice BEL 20 afin de garantir que seules les actions de premier ordre sont comprises.

**. La liquidité** est déterminée par le taux de rotation journalière (c'est-à-dire le rapport entre le volume d'échange et le nombre total d'actions).

Les actions du BEL 20 sont comprises dans l'indice Belge Continu et l'indice Belgian All Shares et sont calculées toutes les 15 secondes au cours de la journée.

### 3.2 L'indice BEL Mid

**Valeur de base :  
1 000 au 01/02/1995 – indice  
de prix et de re-investissement**

Dans le cadre de son programme d'introduction d'une liste unique en 2005, Euronext a développé une nouvelle gamme d'indices Mid et Small Cap : un indice BEL Mid composé des titres Mid Cap et un indice BEL Small composé des actions Small Cap. Ces indices ont été mis au point à l'issue de consultations à grande échelle avec la communauté financière et en collaboration avec les acteurs boursiers. Ils sont destinés à accroître le profil et la liquidité des titres Mid Cap et Small Cap.

L'indice BEL Mid est composé des principales capitalisations issues du nombre maximum des 20 plus gros titres composant le BEL 20. Les composants doivent avoir une capitalisation boursière flottante supérieure à 50 000 fois le niveau de l'indice BEL 20 index avec un taux de rotation flottante annuelle minimale de 10%.

Lors de la construction, les actions du BEL Mid sont comprises dans l'indice Belgian All Shares (BAS). La valeur de l'indice est mise à jour toutes les 15 secondes. En guise d'exemple, à la fin du mois de novembre 2004, la capitalisation boursière des titres de l'indice se situait entre 200 millions d'EUR et 1,1 milliard d'EUR<sup>3</sup>.

La révision est trimestrielle, à la fin des mois de février, mai, août et novembre pour une application respectivement au début des mois d'avril, juillet, septembre et janvier.

Les composants de l'indice Belgian Mid Cap (un indice de rentabilité) à partir du 3 janvier 2005. La version « prix » sera disponible le 1<sup>er</sup> mars 2005 et la base est le niveau de l'indice de rentabilité Belgian Mid Cap au 31 décembre 2004, à savoir 2 631,03.

(2) Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2005.

(3) Ces chiffres sont susceptibles de varier en fonction des tendances boursières.

### 3.3 L'indice BEL Small

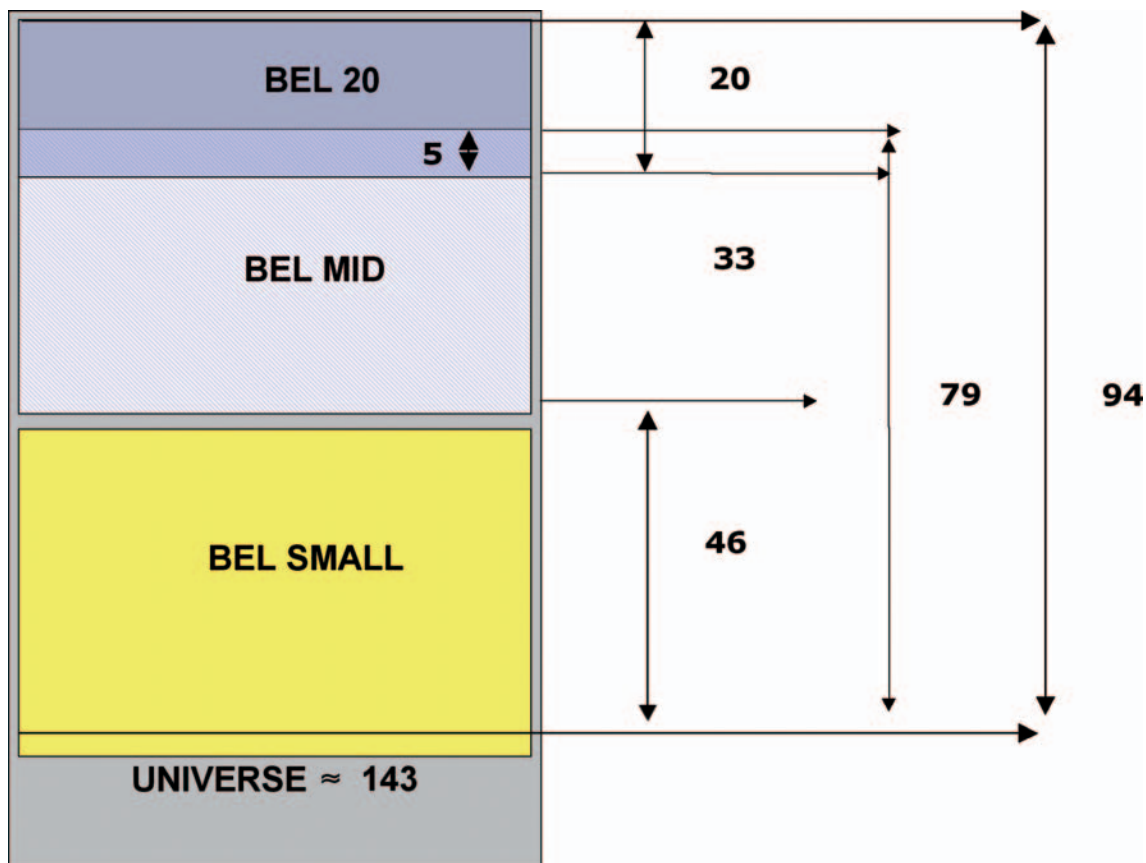
Tout comme pour les indices BEL 20 et BEL Mid, la sélection des composants de l'indice BEL Small se fait sur la base de la liquidité et de la capitalisation flottante.

L'indice est composé de titres dont la capitalisation boursière flottante se situe entre le niveau de l'indice BEL 20 multiplié par 5 000 EUR et le BEL 20 multiplié par 50 000 EUR. Le taux de rotation flottante doit être d'au moins 10%, tandis que le poids individuel des valeurs individuelles est plafonné à 10%.

La révision est trimestrielle, à la fin des mois de février, mai, août et novembre pour une application respectivement au début des mois d'avril, juillet, septembre et janvier.

Cet indice remplace le Belgian Small Cap (un indice de rentabilité) dès le 3 janvier 2005. La nouvelle sélection de l'indice se réalise sur la base des chiffres au 30 novembre 2004. La version Cours sera disponible le 1<sup>er</sup> mars 2005, et la base est le niveau de l'indice de rentabilité Belgian Small Cap au 31 décembre 2004, à savoir 4 999,83.

L'indice BEL Small est compris dans l'indice Belgian All Shares (BAS). La valeur de l'indice est mise à jour toutes les 15 secondes.



## 4 Les indices sectoriels

Le cours d'une action sera considérablement influencé par le domaine économique dans lequel l'entreprise réalise la majorité de ses bénéfices. Les indices sectoriels d'Euronext permettent aux investisseurs de juger la performance des différents secteurs d'activité. Ces indices contribuent également aux décisions d'investissement en reflétant les conditions boursières dans différents secteurs. Ils peuvent servir de point de comparaison afin de connaître les performances d'une entreprise par rapport à une autre dans le même domaine.

### 4.1 Les indices sectoriels généraux

Les indices sectoriels d'Euronext sont basés sur la classification sectorielle FTSE et sont disponibles à tous niveaux de classification. L'échantillon pour chaque indice sectoriel est

composé des titres BAS qui ont été classés dans ce secteur. Les échantillons des « indices sectoriels spécifiques », qui correspondent au niveau de classification sectorielle le plus affiné, comprennent moins de titres que les indices sectoriels provenant des niveaux de classification plus larges.

Communiqué de presse du 10/01/2002 :  
Le 23 décembre 1999, le Comité de direction de BXS décidait de remplacer le système de classification BXS par le système de classification du compilateur d'indices FTSE international. En outre, le comité décidait de calculer et de publier une nouvelle famille d'indices sectoriels basés sur ce système de classification et ce à partir du 15/02/2000.

## 5 Supervision des indices

### 5.1 Le Conseil scientifique des indices

Les indices d'Euronext Bruxelles sont supervisés par le Conseil scientifique des indices (CSI). Le CSI est chargé de gérer les échantillons des indices et de s'assurer qu'ils sont fiables et représentatifs. Le Conseil apporte une triple garantie de compétence, d'indépendance et de transparence.

Il est indépendant d'Euronext et peut donc agir librement dans les intérêts du marché et des investisseurs<sup>4</sup>.

Le CSI se réunit au moins deux fois par an. Ses décisions sur les ajustements des échantillons sont dévoilées dans des communiqués de presse publiés à l'issue des réunions du Conseil ; elles n'entrent pas en vigueur avant un délai de deux mois au moins.

Le CSI peut convoquer une réunion extraordinaire si les circonstances l'exigent, en particulier en cas d'événements exceptionnels affectant les composants.

### 5.2 Les révisions

Les procédures de révision dépendent du type d'indice. Euronext Bruxelles utilise deux types d'indice :

• **Indice négociable** : BEL 20

• **Indices de référence** : l'indice BEL Mid index et l'indice BEL Small.

Pour les indices négociables, la révision est annuelle, passant en revue les valeurs en fonction de leurs critères d'éligibilité et de sélection. Pour les indices de référence, la révision est trimestrielle.

<sup>(4)</sup> La liste des membres du Conseil scientifique des indices est disponible sur le site [www.euronext.com](http://www.euronext.com).

## 6 Calcul des indices

### 6.1 Fréquence

Les indices peuvent être calculés soit sur une base continue, comme le BEL 20, soit sur une base quotidienne à la clôture des marchés, comme le BAS.

#### a- Les indices continus

Le BEL 20 est un indice continu diffusé toutes les 15 secondes de 9h à 17h30.

Un indice d'ouverture est calculé à partir des cours d'ouverture de tous les titres d'indices cotés, et, en cas de titres non cotés, arrêtés ou suspendus, à partir des cours ou estimations de référence de la veille (pour les offres publiques d'achat et les offres publiques d'échange).

L'indice d'ouverture est diffusé en même temps que le premier indice instantané.

Durant la séance, de 9h à 17h30, les valeurs des indices sont calculées en temps réel à partir des cours cotés les plus récents et diffusées toutes les 15 secondes.

### 6.2 Les facteurs destinés à calculer les indices

#### a- Flottant

##### L'indice BEL 20

Le flottant est la fraction du capital disponible au public. La définition retenue par le Comité d'experts pour le calcul du flottant prend en compte la totalité du capital émis par les sociétés diminué de l'autocontrôle, des actions détenues directement ou indirectement par les fondateurs et/ou par l'État, des blocs contrôlant, ainsi que des actions liées par un pacte d'actionnaires n'entrant pas dans les catégories précitées, et des participations analysées comme stables.

Le flottant de chaque titre est calculé chaque année sur la base des informations disponibles. Il est arrondi au multiple suivant de 5%. Pour le flottant, la révision est annuelle, à la fin du mois de décembre. Les chiffres révisés sont publiés au début du mois de janvier et entrent en vigueur le deuxième jour ouvrable du mois de mars.

Les révisions exceptionnelles peuvent se faire si le pourcentage arrondi du flottant chute de 50%. Les révisions exceptionnelles sont annoncées dans une note boursière publiée par Euronext Bruxelles.

#### b- Facteur de plafonnement

La pondération d'un titre sur l'indice BEL 20 est plafonnée à 15% de la capitalisation flottante de l'indice afin de garantir qu'aucun titre ne porte trop de poids et que l'échantillon est bien représentatif. Si un titre dépasse cette limite, il sera ramené à 15% en appliquant le facteur de plafonnement. Pour les facteurs de plafonnement, la révision est annuelle. Ils sont publiés en même temps que le flottant au début du mois de janvier sur la base des informations reçues à la clôture du dernier jour ouvrable de décembre. Ils entrent en vigueur le deuxième jour ouvrable du mois de mars.

### 6.3 Méthode de calcul

On utilise la même approche que pour calculer chaque indice d'Euronext. Comme leurs homologues sur les principales Bourses internationales, les indices sont basés sur la capitalisation boursière. Cependant, l'indice BEL 20 est un indice à panier possédant une valeur de base de près de 200 000 euros (base = 1 000).

#### a- L'indice des cours

Le point de départ est un indice des cours excluant les paiements des dividendes de compte.

#### b- Indices de rentabilité

Deux indices de rentabilité du BEL 20 sont calculés : l'indice de rentabilité nette (dividendes nets) et l'indice de rentabilité globale (dividendes bruts avec avoirs fiscaux). Les indices de rentabilité sont calculés à la clôture des marchés. Au calcul habituel précédent sont associées deux mesures de la rentabilité nette et globale obtenues en réinvestissant les dividendes nets (à savoir le dividende brut moins la retenue d'impôt) ou bruts, le jour du détachement d'un coupon de dividende par une valeur de l'échantillon. Cette rentabilité permet de suivre la rentabilité d'un portefeuille investi en actions belges dans lequel seraient réinvestis les dividendes, et de la comparer à celle d'autres actifs.

Les indices de rentabilité se déduisent immédiatement de l'indice nu auquel ils sont adossés.

## Annexe I

### BEL 20<sup>®</sup>

<b>Valeurs éligibles</b>	les valeurs nationales les plus liquides parmi les plus grandes capitalisations boursières adaptées au flottant cotées sur Euronext Bruxelles
<b>Sélection</b>	la liste des valeurs candidates est composée des valeurs les plus représentatives en termes de capitalisation boursière adaptée au flottant et ayant un taux de rotation minimum du flottant de 30%. La capitalisation boursière flottante doit être supérieure à l'indice BEL 20 multiplié par 500 000 euros – clause des droits acquis
<b>Nombre de valeurs</b>	variable : min. 10 - max. 20
<b>Pondération</b>	capitalisation flottante. le flottant est arrondi à la borne supérieure par paliers de 5%
<b>Plafonnement</b>	oui (15% sur les actions individuelles)
<b>Révision</b>	annuelle
<b>Révision du flottant</b>	révision annuelle à la fin décembre. Les chiffres révisés sont annoncés début janvier et prennent effet le deuxième jour ouvrable de mars
<b>Révisions du plafonnement</b>	annuelle (comme pour le flottant), sauf circonstances exceptionnelles
<b>Calcul</b>	toutes les 15 secondes
<b>Base</b>	1000 au 31/12/1990
<b>Données disponibles</b>	depuis le 31/12/1990
<b>Indice de rentabilité</b>	indices de réinvestissement privé et institutionnel
<b>Emboîtement</b>	les actions du BEL 20 sont incluses dans les indices BAS (Belgian All Shares) et Belgian Continuous Index
<b>Produits dérivés</b>	contrats à terme, warrants et trackers
<b>Code ISIN</b>	BE0389555039



## Annexe 2

### BAS

<b>Valeurs éligibles</b>	toutes les valeurs nationales cotées sur Euronext Bruxelles
<b>Sélection</b>	flottant > 5%
<b>Nombre de valeurs</b>	+/- 140
<b>Pondération</b>	capitalisation quotidienne
<b>Plafonnement</b>	non
<b>Révision</b>	ajustements quotidiens faisant suite aux décisions des sociétés
<b>Révision du flottant</b>	les valeurs ayant un flottant = ou < 5% sont exclues
<b>Révision du plafonnement</b>	non
<b>Calcul</b>	journalier – cours de clôture – 17h40
<b>Base</b>	1000 au 01/01/1980
<b>Données disponibles</b>	depuis le 01/01/1980
<b>Indice de rentabilité</b>	le Brussels All Shares re-investment Index (BE0389550956)
<b>Emboîtement</b>	non
<b>Produits dérivés</b>	non
<b>Code ISIN</b>	BE0389549941

## Annexe 3

### BEL Mid

<b>Valeurs éligibles</b>	les sociétés ayant une capitalisation boursière flottante supérieure au niveau de l'indice BEL 20 multiplié par 50 000 euros et qui ne sont pas constitutives de l'indice Bel 20
<b>Sélection</b>	capitalisation boursière flottante avec un taux de rotation minimum de 10%
<b>Nombre de valeurs</b>	variable
<b>Pondération</b>	capitalisation flottante
<b>Plafonnement</b>	10% sur les actions individuelles
<b>Révision</b>	trimestrielle
<b>Révision du flottant</b>	trimestrielle
<b>Révision du plafonnement</b>	trimestrielle
<b>Calcul</b>	toutes les 15 secondes
<b>Base</b>	indice prix : valeur du Brussels Mid Cap Index (2631,03) au 31/12/04 poursuite du Brussels Mid Cap Index existant pour l'indice de réinvestissement
<b>Données disponibles</b>	BEL Mid : à partir du 1/1/1995 (base 1000) (indice de réinvestissement) l'indice prix commence au 31/12/04
<b>Indice de rentabilité</b>	l'indice de réinvestissement BEL Mid avec dividendes nets
<b>Emboîtement</b>	les actions de l'indice BEL Mid sont incluses dans l'indice Belgian All Shares (BAS)
<b>Produits dérivés</b>	non
<b>Code ISIN</b>	BE0389856130

## Annexe 4

### BEL Small

<b>Valeurs éligibles</b>	les sociétés ayant une capitalisation boursière flottante se situant entre le niveau de l'indice BEL 20 multiplié par 5 000 euros et 50 000 euros
<b>Sélection</b>	capitalisation boursière flottante avec un taux de rotation minimum de 10%
<b>Nombre de valeurs</b>	variable
<b>Pondération</b>	capitalisation flottante
<b>Plafonnement</b>	10% sur les actions individuelles
<b>Révision</b>	trimestrielle
<b>Révision du flottant</b>	trimestrielle
<b>Révision du plafonnement</b>	trimestrielle
<b>Calcul</b>	toutes les 15 secondes
<b>Base</b>	indice prix : valeur de l'indice Brussels Small Cap au 31/12/04 (4999,83) poursuite du Brussels Small Cap Index existant pour l'indice de réinvestissement
<b>Données disponibles</b>	Small Cap : indice de réinvestissement à partir du 1/1/1994 (base 1000), l'indice prix commence au 31/12/04
<b>Indice de rentabilité</b>	l'indice de réinvestissement BEL Small avec dividendes nets
<b>Emboîtement</b>	les actions de l'indice BEL Small sont incluses dans l'indice Belgian All Shares (BAS)
<b>Produits dérivés</b>	non
<b>Code ISIN</b>	BE0389857146

## Annexe 5

### Belgian Continuous Return Index

<b>Valeurs éligibles</b>	toutes les actions belges négociées sur le segment continu
<b>Sélection</b>	flottant minimum de 5%
<b>Nombre de valeurs</b>	approx. 100
<b>Pondération</b>	capitalisation boursière complète
<b>Plafonnement</b>	non
<b>Révision</b>	à chaque changement de segment (fixing $\leftrightarrow$ continu)
<b>Révision du flottant</b>	non mais les valeurs ayant un flottant = ou < 5% sont exclues
<b>Révision du plafonnement</b>	non
<b>Calcul</b>	journalier à la clôture 17h40
<b>Base</b>	1000 au 01/01/1980
<b>Données disponibles</b>	depuis le 01/01/1980
<b>Indice de rentabilité</b>	indice de réinvestissement net ; pas d'indice prix disponible
<b>Emboîtement</b>	l'indice Bel Continuous est inclus dans l'indice Belgian All Shares index (BAS)
<b>Produits dérivés</b>	non
<b>Code ISIN</b>	BE0389552978



## Glossaire

<b>Facteur de plafonnement</b>	Le poids des valeurs est limité à 15 % dans l'indice BEL 20. La limitation à 15 % s'effectue par l'intermédiaire d'un facteur de réduction, appelé facteur de plafonnement. Lorsque les valeurs ne sont pas plafonnées, leur facteur est égal à 1. Comme le flottant, ces facteurs sont révisés une fois par an, sauf en cas de changement significatif de capital de la valeur "plafonnée". Cette méthodologie est appliquée aux autres indices "cappés".
<b>Flottant</b>	Le flottant est la fraction du capital disponible au public.
<b>Capitalisation flottante</b>	La capitalisation flottante est le produit du nombre total de titres émis par le cours et le facteur flottant.
<b>Indice prix</b>	L'indice prix est l'indice ne tenant pas compte du réinvestissement des dividendes.
<b>Indice de rentabilité</b>	L'indice de rentabilité tient compte du réinvestissement des dividendes. Il existe deux mesures : l'indice de rentabilité nette (dividendes nets) et l'indice de rentabilité globale (dividendes globaux avec avoirs fiscaux). Ces indices sont calculés quotidiennement.
<b>Fourchette de marché</b>	La fourchette de marché mesure l'écart en pourcentage entre la meilleure offre et la meilleure demande.
<b>Taux de rotation</b>	Le taux de rotation est le rapport entre le volume de transactions et le nombre total de titres émis. Il est mesuré quotidiennement et donne lieu au calcul d'une moyenne sur les 12 mois précédant la date de revue.







Les renseignements fournis dans la présente publication sont donnés uniquement à titre d'information et n'ont pas pour objet de donner des conseils, de constituer un quelconque démarchage ou une quelconque offre d'instruments financiers. Malgré le soin particulier qui a été consacré à sa rédaction, ni Euronext N.V. ni ses filiales ne sauraient être tenues pour responsables des erreurs, omissions, altérations ou délais de mise à jour des informations disponibles dans cette publication et de leurs éventuelles conséquences dans le cadre de leur utilisation. Euronext N.V. et ses filiales vous recommandent de ne prendre aucune décision sur la base de ces informations sans les avoir vérifiées auprès de vos conseils habituels. Les informations figurant dans cette publication ne pourront en aucun cas être utilisées pour d'autres publications sans l'accord d'Euronext N.V. ou de ses filiales.



## Euronext

### Amsterdam

Boîte postale 19163  
1000 GD Amsterdam  
Tél. +31 (0)20 550 40 81  
Fax +31 (0)20 550 49 50

### Bruxelles

Palais de la Bourse  
Place de la Bourse  
1000 Bruxelles  
Tél. +32 (0)2 509 12 11  
Fax +32 (0)2 509 12 12

### Lisbonne

Praça Duque de  
Saldanha, n°1 - 5 A  
1050 - 094 Lisbonne  
Portugal  
tel +351 21 790 00 00  
fax +351 21 795 20 22

### Londres

Euronext.liffe  
Canon Bridge House  
1 Cousin Lane  
Londres EC4R 3XX  
Tél. +44(0)20 7623 0444  
Fax +44(0)20 7588 3624

### Paris

39, rue Cambon  
75039 Paris cedex 01  
Tél. +33 (0)1 49 27 10 10  
Fax +33 (0)1 49 27 11 71



Professioneel  
Professional  
Professionnel

Mars 2005

[www.euronext.com](http://www.euronext.com)